

# 1

## Le français d'Afrique, pour quoi faire?

KOSSI A. AFELI

*Département de linguistique et des langues africaines, Université du Bénin, Lomé, Togo*

Le français d'Afrique est sans aucun doute l'une des dernières trouvailles en sociolinguistique pour l'Afrique. Depuis déjà une quinzaine d'années, il mobilise un nombre important de chercheurs et aussi, naturellement, des fonds considérables. Or, jusqu'à une date très récente, j'ignorais personnellement ce qu'une telle expression voulait dire et bien plus encore ce qu'on voulait en faire. C'est grâce à Suzanne Lafage que je viens de m'en faire une idée, avec son *Dictionnaire des particularités du français au Togo et au Dahomey* (actuel Bénin)<sup>(1)</sup>. C'est donc ce travail qui me servira de base de réflexion dans le présent article<sup>(2)</sup>.

Lafage identifie dans son ouvrage trois types d'africanisme. Le premier type est constitué par les «africanismes lexématiques» qui consistent en :

- 1) des «termes ne figurant pas dans les dictionnaires du français» et qui sont :
  - soit des emprunts aux langues africaines, par exemple les mots éwé : *gari* «farine de manioc rôtie», *sakabo* «prostituée, guimbarde», *yovo-ghoma* «variété de légume»... ;
  - soit des formations locales : *amourer* «faire l'amour», *apatamer* «aller à l'apatam», *co-épouse* «une des épouses d'un polygame»... ;
- 2) des «termes figurant dans les dictionnaires du français mais usités sous une forme abrégée» : *soutien* pour *soutien-gorge*, *taille* pour *taille-crayon*... ;
- 3) des «termes figurant dans les dictionnaires du français mais subissant localement un changement de catégorie grammaticale»; ex. : *feu*, qui, d'adjectif, devient nom, à la place de *défunt* : *Nous sommes allés voir la famille du feu*, au lieu de : *Nous sommes allés voir la famille du défunt*;
- 4) des hybrides : *boyesse*, *nana-benz*, *been-to*, etc.

Le second type d'africanisme concerne les africanismes sémantiques qui sont des termes figurant dans les dictionnaires du français mais ayant subi un changement de sens :

- soit par translation : *aviation* pour *aéroport*, *commerce* pour *magasin*;
- soit par extension de sens : *case* pour *habitation* en général;

— soit par restriction de sens : *lunettes* pour désigner seulement *lunettes de soleil* ou *verres médicaux*;

— soit par l'introduction de différences de connotation importantes : *ventre* pour *siège des sentiments*, ou de dénotation : *capitaine* pour *poisson*, *gendarme* pour *oiseau*.

Entrent aussi dans ce second type d'africanisme :

— les «impropriétés usuelles» : *caïman* pour *crocodile*, *biche* pour *antilope*.

Le troisième type d'africanisme se rapporte aux termes rares ou techniques en «français central», mais d'usage courant en français d'Afrique : *coir*, *cabosse*, *pian*, *harmattan* (Lafage, 1975 : VI-VII).

Considérons le cas des emprunts. En quoi un emprunt introduit dans une langue fait-il de celle-ci une langue particulière? Pourquoi le français d'un Africain comportant des mots africains comme *gari*, *sakabo* ou *boubou* cesserait-il d'être français tout court pour devenir un français d'un type particulier, le «français d'Afrique»?

L'emprunt est pourtant un phénomène universel : dans une situation de langues en contact, chacune de celles-ci, en principe, empruntera à l'autre les mots désignant les réalités qu'elle ne connaît pas. C'est du moins ce qui s'observe entre langues de statut (social, économique, politique, culturel) plus ou moins égal. Dans le cas de langues de statut inégal, c'est-à-dire de langues dont certaines sont dominantes et d'autres dominées, la langue dominée empruntera beaucoup plus à la langue dominante que celle-ci à la langue dominée (Calvet, 1974 ; Thomason et Kaufman, 1985). Or, le français, langue anciennement coloniale, était une langue dominante par rapport aux langues africaines et, à ce titre, avait très peu emprunté à celles-ci. Le phénomène a pu paraître normal jusqu'à ce que, devenus indépendants, les Africains utilisant le français y introduisent des mots africains en nombre relativement important. Est-ce là une raison qui justifierait l'appellation de «français d'Afrique»?

Si l'emprunt est un phénomène normal, il n'y a donc pas lieu de parler d'un français particulier à l'Afrique sous prétexte que l'Africain y introduit des mots de sa langue qui expriment des réalités inconnues de la culture française.

En fait, l'idée même de français d'Afrique semble bien avoir quelque chose de vicieux : le français reste français quand l'emprunt à d'autres langues est fait par le Français natif, mais il devient particulier dès que l'auteur de l'emprunt est un locuteur non natif, africain en particulier. C'est ainsi que, malgré le nombre important d'emprunts toujours faits par le français à bien des langues (anglais, allemand, turc, arabe, russe, langues africaines, etc.), il n'a jamais été question de français anglicisé, de français germanisé, de français arabisé, turcifié, russifié et j'en passe. On n'a jamais parlé davantage de français africanisé lorsque l'emprunt est fait par le Français natif à une langue africaine. Mais il s'agit d'un français particulier dès que l'auteur de l'emprunt est africain.

A mon avis, s'il apparaît ou s'il est prouvé qu'au sein de l'espace dit francophone, des mots africains y sont devenus des réalités prégnantes ou internationales, c'est alors aux dictionnaires du français qu'il appartient de les répertorier, de les intégrer et d'en faire ainsi un patrimoine commun à tout cet espace francophone. Il existe des mots africains présentant un tel profil, par exemple *boubou*, *toubab*, *sodabi*, *gari*, *foufou*, *vodou(n)*, *banco*, etc. Je vois mal pourquoi ils ne devraient trouver leur place que dans des dictionnaires des français particuliers<sup>(3)</sup>.

Parmi les emprunts relevés par Lafage, on peut distinguer trois sortes :

— ceux qui ont un caractère international confirmé, comme ceux qui sont mentionnés ci-dessus, c'est-à-dire ceux dont l'usage dépasse largement les frontières de leurs localités ou de leur pays d'origine;

— les mots ordinaires, mais d'usage limité à leurs localités ou à leur pays d'origine et pour lesquels on peut facilement trouver des équivalents en français. Par exemple : *dekoudessi* «sauce faite avec la pulpe de noix de palme», *djogbo* «bouillie de maïs», *fia* «chef traditionnel», *ghevou* «voyou», *sakabo* «prostituée, vieille guimbarde», etc. ;

— enfin, les mots très fortement marqués sur le plan culturel. Ils sont d'usage très restreint, limité à leur langue d'origine. Il n'y a pas d'équivalents pour eux en français, et leur explication est une véritable information culturelle : *adifossi* «jeune fille adangbe (une ethnje du Togo) devant subir ou ayant subi l'initiation au culte d'*adifo*» ; *aklama* «mot éwé pour dire *esprit protecteur*» ; *akpema* «cérémonie rituelle pour les jeunes filles kabiyè» ; *kososo* «forme de mariage traditionnel en pays Ewé-Watchi qui consiste, lors d'une opposition de la famille de la jeune fille à l'union envisagée, à enlever la fiancée consentante et à la séquestrer chez son prétendant, avant d'entamer une procédure de conciliation et de jugement qui aboutit à la proclamation définitive du mariage».

Je doute qu'il y ait quelque pertinence à faire figurer les mots de ces deux dernières catégories dans un dictionnaire du français destiné à l'usage de tout l'espace francophone.

Mais parler aussi de particularités du français en Afrique du fait des emprunts, c'est, à certains égards, afficher du mépris pour les langues africaines. Car c'est considérer qu'il n'existe pas en Afrique de langues autres que le français et que les emprunts sont des créations excentriques ou insolites de gens dénués de langues, ou se débattant encore dans le chaos prélinguistique. Or ces mots, qui deviennent emprunts lorsqu'il sont utilisés en français, sont d'abord des mots de langues africaines.

En ce qui concerne les «mots français utilisés sous forme abrégée» dans le français d'Afrique, ce n'est là aussi qu'un phénomène général aux langues, et en cela l'Africain n'innove nullement. Ce phénomène est particulièrement important en «français central» et a pour nom apocope (procédé consistant à supprimer la fin des mots jugés trop longs), comme par exemple :

*métropolitain* → *méto*; *pneumatique* → *pneu*;  
*photographie* → *photo*; *sympathique* → *sympa*; etc.  
ou l'aphérèse (procédé inverse de l'apocope), ex. :  
*omnibus* → *bus*; *marchand d'ail* → *chandail*;  
*piste municipale* → *municipale* → *cipale*;  
*Américain* → *Ricain*; etc.

Pour les africanismes consistant en «formations locales» (*apatamer*, *amourer*) ou en un changement de catégorie grammaticale (*feu* pour *défunt*), ainsi que pour le second type d'africanisme (cf. plus haut), le problème ici n'est pas de les nier, même si, pour ma part, je n'ai jamais eu connaissance de la plupart d'entre eux avant Lafage. Mais, outre le fait que ce sont là des procédés fréquents dans les langues naturelles — et le «français central», à cet égard, en fait encore foi de façon vivace (avec ses métonymies, métaphores, extensions, renforcements ou affaiblissements de sens) — il est bon ton de s'interroger sur les sources des données recueillies par l'auteur du *Dictionnaire des particularités du français au Togo et au Dahomey*.

L'auteur précise lui-même que ses sources se présentent sous une double forme : écrite et orale. Le corpus écrit est constitué de fiches personnelles, de journaux, de revues scolaires, d'oeuvres littéraires, de copies d'élèves et d'examens professionnels, de lettres administratives et privées, de rapports d'administrateurs, de missionnaires ou de fonctionnaires européens aujourd'hui ou pendant la période coloniale. Le corpus oral provient d'émissions radiophoniques et télévisées, de discours politiques improvisés, d'interviews,

de cours d'enseignants autochtones, d'enregistrements effectués dans les ateliers de couturières, sur les chantiers, dans les garages, au marché, etc.

Si la grande diversité des sources constitue un fait indéniablement positif, il n'en reste pas moins regrettable que l'auteur du *Dictionnaire* n'ait pas jugé bon, d'une part, de nous renseigner sur le niveau d'instruction de ses enquêtés ni, d'autre part, de classer ou de spécifier les exemples selon leurs sources respectives. Cela nous aurait en effet permis de nous faire une idée relativement nette de ce français d'Afrique tel qu'il est utilisé dans les diverses catégories sociales interrogées ou consultées, et d'apprécier sa base de représentativité ou son degré de systématité. Or, cela n'a pas été le cas et il est ainsi impossible de savoir exactement à qui on peut attribuer quoi. Ce procédé comporte un avantage certain : il rend plus aisées les généralisations. Mais il laisse le lecteur qui voudrait en savoir davantage presque entièrement sur sa faim.

Pour ce qui est du troisième type d'africanisme, c'est-à-dire ceux qui sont caractérisés par des «modifications de fréquence», je ne vois pas pourquoi on qualifie d'africanisme un mot d'usage courant en Afrique alors qu'il est rare ou technique en «français central».

Cela dit, peut-on cependant parler sérieusement d'un français d'Afrique à partir de copies d'élèves ou de gens qui, pour la plupart, sont d'un niveau d'instruction élémentaire ou en tout cas peu élevé (ce n'est pas pour injurier ceux-ci mais c'est un fait objectif)? Peut-on valablement parler d'un français d'Afrique à partir du français de gens apprenant justement cette langue ou de gens qui sont fossilisés (Selinker, 1972) dans leur apprentissage et sont donc bien en-deçà de la compétence du locuteur natif? Or, on peut facilement deviner que la plupart des «africanismes» recensés par l'auteur du *Dictionnaire* proviennent justement de ces deux catégories d'usagers du français. Pour se conforter dans son idée et lui trouver une justification scientifique, Lafage «observera», même parmi ses sources, «une certaine prudence» à l'égard des revues scolaires, «compte tenu des corrections éventuelles effectuées par les professeurs» (Lafage, 1975 : IV). Tout se passe comme si, pour l'auteur du *Dictionnaire*, l'emploi du «français central» par une catégorie d'Africains était plutôt l'exception tandis que la norme serait un français créolisé, c'est-à-dire le français dit d'Afrique.

On comprendrait pourtant bien volontiers qu'on s'inspire de ces faits de contact de langues pour penser à une manière plus efficace d'enseigner le français aux Africains. Or, au lieu de cela, on veut à toute force cristalliser un français d'Afrique dont le moins qu'on puisse dire est qu'on se demande toujours quels groupes d'Africains il représente. En d'autres termes, la question se pose de savoir quel est le bien-fondé, la véritable raison d'être de ce français d'Afrique. Que veut-on en faire?

La notion de français d'Afrique suggère au moins deux choses : d'une part, qu'on veut continuer à marginaliser l'Afrique, qui ne serait plus alors qu'un vaste champ de fouille où des chercheurs en mal de sensations fortes viendraient s'égayer à bon compte à ses dépens; d'autre part, que la francophonie est encore loin d'être une réalité vivante et que son échec est, au bout du compte, assuré. L'adoption par l'Afrique du français d'Afrique ne saurait mieux consacrer les deux attitudes.

Le français d'Afrique, si français d'Afrique il y a, ne doit servir qu'à l'élaboration d'une méthode plus appropriée de l'enseignement du français en Afrique comme langue seconde. Cela veut dire que cette méthode doit largement tenir compte des contributions de la linguistique appliquée et de la sociolinguistique. Car le français est une langue seconde ou étrangère pour les Africains, non utilisée systématiquement par eux dans toutes les situations de communication. Il l'est seulement occasionnellement et, parmi ses utilisateurs, la plupart l'ont insuffisamment appris, que ce soit à l'école ou même seulement sur le tas. Il s'ensuit que les particularités qu'on veut lui trouver par rapport au «français

central» ne sauraient avoir pour but ultime la création pour les Africains d'un français créolisé ou pidginisé, un «français périphérique». Le «français d'Afrique» ne peut avoir d'autre raison d'être. il ne peut être une fin en soi. Il sera français ou ne le sera pas, avec tous les apports positifs dont les Africains peuvent l'enrichir au bénéfice de tout l'espace dit francophone. Si, cependant, un français d'Afrique doit absolument exister un jour, alors qu'on en laisse la pleine initiative aux Africains eux-mêmes, qui seuls doivent pouvoir juger de son bien-fondé. Dans l'hypothèse où un droit de cité lui serait reconnu ou accordé, ce n'est pas à un français d'Afrique qu'on devrait s'attendre mais à des français d'Afrique, car il y en aurait un par pays. A qui, des Africains ou des Français, cette situation profiterait-elle? Sans grande crainte de se tromper, on peut affirmer que le ou les français d'Afrique n'auraient quelque avenir que s'il y avait un vide linguistique en Afrique. Or, l'Afrique n'est pas les Antilles.

Avant de nous intéresser donc à l'étude des variétés lexicales du français en Afrique, il nous a paru nécessaire de nous faire préalablement une conscience claire de ce français d'Afrique. Cela ne nous semble possible qu'en nous interrogeant d'abord sur les divers types d'africanisme identifiés par Lafage. Le moins qu'on puisse dire est qu'il est permis de douter de la validité tant théorique que pratique de ce français d'Afrique tel qu'il se profile actuellement dans l'espace dit francophone.

(1) C'est un français qui comporterait des «africanismes» et qui, de ce fait, est particulier par rapport au «français central». Quant au but réel assigné à ce français, il est inavoué dans l'ouvrage de Lafage, mais il sera connu quelques années plus tard lorsque des tentatives seront faites pour convaincre les divers chefs d'État de l'Afrique dite francophone de faire enseigner ce français dans les écoles.

(2) Cet article était initialement prévu pour le colloque sur : *Visages du français : les variétés lexicales de l'espace francophone*, tenu à Fès au Maroc, du 20 au 23 février 1989.

(3) C'est le cas notamment de *Mes 10 000 mots en Afrique* de M. Didier et J.B. Makouta-Mboukou; du *Dictionnaire des particularités du français au Togo et au Dahomey* (Bénin) de S. Lafage; du *Lexique du français du Sénégal* de J. Blondé, P. Dumont et D. Gontier.

## Références

1. Afeli K. (1988) : «Les langues africaines et le développement», *Propos scientifiques*, 8, p. 72-88.
2. Blondé J., Dumont P. et Gontier P. (1979) : *Lexique du français du Sénégal*, Dakar, NEA-EDICEF.
3. Calvet L.J. (1974) : *Linguistique et colonialisme (Petit traité de glottologie)*.
4. Equipe IFA (AELIA) (1983) : *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, AUPELF-ACCT, Paris.
5. Hagège C. (1987) : *Le français et les siècles*, Odile Jacob, Paris.
6. Hamon A. (1962) : *Grammaire français (Classes de quatrième et suivantes)*, Classiques Hachette, Paris.
7. Lafage S. (1975) : *Dictionnaire des particularités du français au Togo et au Dahomey* (actuel Bénin), Institut de Linguistique Appliquée, Université d'Abidjan.
8. Seilinker L. (1972) : «Interlanguage», *International Review of Applied Linguistics*, X, p. 209-230.
9. Thomason S.G., Kaufman T. (1985) : *Language Contact, Creolization and Genetic Linguistics*, University of Pittsburgh.